

22. April 1963

3-25



Me Breyon
2 Pl A. Briand

État - Descriptif

Immeubles H. Sictor-Maugin

n° 1-2-3 et 4

Publié à la Conservation des
Hypothèques de Nantes
le 10 Mai 1963 vol. 9060 n° 34

PARDEVANT Me Jean BERTIN, Notaire à Nantes, soussigné,
A COMPARU

Monsieur Jean Joseph Emile CASSARD, demeurant à Nantes, boulevard Gabriel Guist'hau n° 46.

Agissant au nom et en qualité de Président de la Société dite "SOCIETE COOPERATIVE DE RECONSTRUCTION et de CONSTRUCTION de NANTES", dont le siège est à Nantes, avenue des Acacias n° 5.

Ladite Société constituée en vertu de la loi du seize juin mil neuf cent quarante huit, et agréée par Monsieur le Ministre chargé de la Reconstruction, suivant décision R.-I 62 du dix-neuf janvier mil neuf cent quarante neuf.

Monsieur CASSARD ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite Société en date du treize octobre mil neuf cent cinquante neuf, dont un extrait certifié conforme au procès verbal est demeuré annexé après mention, à la minute d'un état descriptif dressé par Me BERTIN, Notaire soussigné, le vingt deux février mil neuf cent soixante trois.

LEQUEL, préalablement à l'état descriptif de division faisant l'objet des présentes, a exposé ce qui suit :

- E X P O S E -

I La SOCIETE COOPERATIVE de RECONSTRUCTION et de CONSTRUCTION de NANTES, dont le siège est à NANTES, Avenue des Acacias n° 5, a édifié quatre immeubles collectifs sur les parcelles de terrain ci-après désignées :

- D E S I G N A T I O N -
Ville et Commune de NANTES

Quatre parcelles de terrain sises à Nantes, Place Mangin, sur laquelle elles portent respectivement les numéros 1,2,3 et 4, et formant respectivement les parcelles n° 19,18,17 et 16 de l'Ilôt B.33 du Remembrement de la Ville de Nantes, savoir :

220 Parcelle n° 19 : cadastrée section C.O. n° 16, d' une superficie de deux cent quarante mètres carrés, .. 240 M2 portant le numéro UN de la place Mangin et sur laquelle est édifié l'immeuble "A.2" ci-après désigné.

222 Parcelle n° 18 : cadastrée section C.O. n° 17, d' une superficie de cent quatre vingt dix mètres carrés, ci 190 M2 portant le numéro DEUX de la Place Mangin et sur laquelle est édifié l'immeuble "B.2" ci-après désigné.

223 Parcelle n° 17 : cadastrée section C.O. n° 18, d' une superficie de cent quatre vingt dix mètres carrés, ci 190 M2 portant le numéro TROIS de la Place Mangin et sur laquelle est édifié l'immeuble "C.2" ci-après désigné.

352 Parcelle n° 16 : cadastrée section C.O. n° 19 d' une superficie de deux cent huit mètres carrés, ci. 208 M2 portant le numéro QUATRE de la Place Mangin et sur laquelle est édifié l'immeuble "D.2" ci-après désigné.

Lesdites parcelles définies par arrêté de Monsieur le Ministre chargé de la Reconstruction en date du quatorze novembre mil neuf cent soixante, publié à la Conservation des Hypothèques de Nantes, le vingt et un décembre mil neuf cent soixante, volume 8194 n° 1°, et portant clôture des opérations de Remembrement de l'Ilôt B. 33 du Remembrement de Nantes.

Ledit Ilôt B.33 comprenant en outre la parcelle n° 21, cadastrée section C.O. n° 14 pour une contenance de mille cinq cent dix sept mètres carrés, en nature de cour commune, ci... 1517 M2

Et joignant :

Au Nord et à l'Est : la limite du périmètre de Remembrement.

A l'Ouest : le boulevard des Martyrs de la Résistance.

Au Sud : La Place Victor Mangin.

TELS que lesdits immeubles figurent au plan qui sera ci-annexé après mention.

II- Le présent acte a pour objet de définir la composition de chacun des immeubles édifiés sur les parcelles ci-dessus désignées, de les diviser en lots, conformément

au décret du quatre janvier mil neuf cent cinquante cinq et de fixer la quote-part attachée à la propriété des parties communes, autres que le sol.

Etant précisé que :

1°- Le sol de chacun des immeubles a été attribué aux divers co-propriétaires, suivant arrêté ministériel sus-énoncé du quatorze novembre mil neuf cent soixante, publié à la Conservation des Hypothèques de Nantes, le vingt et un décembre mil neuf cent soixante volume 8194 n° 1°.

2°- Seuls, les quatre immeubles portant les n° 1, 2, 3 et 4 de la Place Victor Mangin, font l'objet du présent état descriptif, le sol de la parcelle n° 20 ayant été attribué privativement à l'indivision Le d'Hervé.

3°- Le sol de la cour cadastrée section C.O. n° 14 (parcelle n° 21 du Remembrement), est commun, ainsi qu'il sera dit ci-après, sous le titre "Rappel des Servitudes".

4°- L'ensemble des constructions a fait l'objet d'un plan dressé par Monsieur F E R R E Architecte à Nantes, divisant le bloc principal en quatre immeubles distincts, A.2, B.2, C.2 et D.2, portant respectivement les n° 1, 2, 3 et 4 de la Place Mangin.

Les immeubles portent les références A.2, B.2, C.2, D.2 pour les différencier de ceux édifiés sur l'Ilôt B.32 référenciés A.1, B.1, C.1 et D.1 et ayant fait l'objet du même arrêté de clôture que l'Ilôt B.33.

III- COMPOSITION DES IMMEUBLES

Le groupe d'immeubles dont il s'agit, sis à Nantes Place Victor Mangin n° 1, 2, 3, et 4, comprend quatre immeubles distincts, édifiés comme il est dit ci-dessus sur les parcelles n° 19, 18, 17 et 16 du Remembrement, cadastrées section C.O; sous les numéros 16, 17, 18 et 19.

Ces immeubles comprennent, savoir :

IMMEUBLES A.2 : Un immeuble portant le n° 1 de la Place Mangin, édifié en maçonnerie avec toiture en zinc.

Cet immeuble faisant équerre vers Nord, comprend :
Sous-sol composé de caves.

Rez-de-chaussée à usage commercial avec hall d'entrée donnant accès à l'escalier général de l'immeuble, et locaux communs destinés à recevoir des bicyclettes et voitures d'enfants.

Dix étages de chacun deux appartements.

Il est construit sur la parcelle n° 19 de l'Ilôt B.33 du Remembrement, cadastrée section C.O. n° 16 pour une contenance de deux cent quarante mètres carrés, et porte la désignation A.2 de l'Ilôt.

Joignant : Au Nord : la cour commune (parcelle 21 C.O. n° 14.

A l'Est : la même cour commune.

Au Sud : la Place Mangin.

A l'Ouest : l'immeuble B.2 (parcelle n° 18, section C.O. n° 17, la cour commune ci-dessus et dans l'équerre, la parcelle n° 20 (section C.O. n° 15).

IMMEUBLE B.2 : Un immeuble portant le n° 2 de la Place Mangin, édifié en maçonnerie avec toiture en zinc comprenant :

- Sous-sol composé de caves.

- Rez-de-chaussée à usage commercial avec hall d'entrée donnant accès à l'escalier général de l'immeuble et locaux communs destinés à recevoir les bicyclettes et voitures d'enfants.

Dix étages de chacun deux appartements.

Il est construit sur la parcelle numéro ----- n° 18 de l'Îlot B.33 du Remembrement, cadastrée section C.O. n° 17 pour une contenance de cent quatre vingt dix mètres carrés, ci..... 190 M/2

Joignant : Au Nord : la cour commune (parcelle n° 21 section C.O. n° 14).

A l'Est : l'immeuble A.2 (parcelle n° 19 section C.O. n° 16).

Au Sud : la Place Victor Mangin.

A l'Ouest : l'immeuble C.2 (parcelle n° 17 section C.O. n° 18.

IMMEUBLE C.2 : Un immeuble portant le n° 3 de la Place Victor Mangin, édifié en maçonnerie avec toiture en zinc comprenant :

Sous-sol composé de caves.

Rez-de-chaussée à usage commercial avec hall d'entrée donnant accès à l'escalier général de l'immeuble et locaux communs destinés à recevoir des bicyclettes et voitures d'enfants.

Dix étages de chacun deux appartements.

Il est construit sur la parcelle n° 17 de l'Îlot B.33 du Remembrement, cadastrée section C.O. n° 18 pour une contenance de cent quatre vingt dix mètres carrés.. 190 M.2

Joignant :

Au Nord : la cour commune (parcelle n° 21 section C.O. n° 14).

A l'Est : l'immeuble B.2 (parcelle n° 18 section C.O. n° 17).

Au Sud : la place Victor Mangin.

A l'Ouest: l'immeuble A.2 (parcelle n° 16 section C.O. n° 19).

IMMEUBLE D.2 :

Un immeuble portant le n° 4 de la Place Victor Mangin, à l'angle de cette place et du boulevard des Martyrs Nantais de la Résistance, sans numéro sur cette voie.

édifié en maçonnerie avec toiture en zinc, comprenant :

Sous-sol composé de caves.

Rez-de-chaussée à usage commercial avec hall d'entrée donnant accès à l'escalier général de l'immeuble et locaux communs destinés à recevoir les bicyclettes et voitures d'enfants.

Dix étages de chacun deux appartements.

Il est construit sur la parcelle n° 16 de l'Ilot B.33 du Remembrement, cadastrée section C.O. n° 19, pour une contenance de deux cent huit mètres carrés,... 208 M.2

Joignant :

Au nord : la cour commune et la conciergerie (parcelle n° 21 section C.O. n° 14).

A l'Est : l'immeuble C (parcelle n° 17, section C.O. n° 18).

Au Sud : la place Victor Mangin

A l'Ouest : le boulevard des Martyrs Nantais de la Résistance.

TELS que ces immeubles s'étendent, et existent sans aucune exception ni réserve avec les dépendances et droits y attachés et figurent aux plans établis par Monsieur FERRE, Architecte à Nantes, et sont résumés de façon schématisée sur le croquis établi par les Services du Remembrement qui demeurera ci-annexé après mention.

Ces immeubles comprennent des parties qui font l'objet de propriété privative et de propriété commune.

A - PARTIE PRIVATIVES

III - Dans chaque immeuble, les parties faisant l'objet de propriété exclusive et particulière comprennent notamment :

Les parquets et plafonds, les portes palières, les cloisons intérieures avec leurs portes, les fenêtres sur rue et sur cour, avec leurs garde-corps, stores, jalousies et volets, les canalisations intérieures, les installations sanitaires des cabinets de toilette, salle de bains, water-closets, éviers et autres installations, les placards penderies, les parties vitrées, vasistas et lucarnes, et généralement tout ce qui est compris à l'intérieur d'une fraction d'immeuble et de ses dépendances.

B - PARTIES COMMUNES

Les parties communes de l'immeuble sont constituées

par tout ce qui n'est pas affecté à l'usage exclusif de l'un des co-propriétaires ou qui sont communes selon les lois et les usages.

Elles comprennent :

- Les fondations, les gros murs de façades sur rue et sur cour, les murs de pignons, de refend, les murs mitoyens.
- Les ornements de façade à l'exclusion des garde-corps, balustrades, barres rampe d'appui des balcons et fenêtres.
- Les poutres et solives des planchers.
- La charpente et la toiture (à l'exception des parties vitrées, tabatières et lucarnes éclairant les locaux de propriété privée, les conduits de fumée (coffres et gaines) et têtes de cheminées.
- Les vestibules, couloirs d'entrée, escaliers, cages d'escaliers, ascenseurs, monte-charges, cage des ascenseurs et monte-charges, paliers, couloirs d'étage, couloirs et dégagements de caves, l'emplacement des compteurs centraux d'eau, de gaz, d'électricité, des branchements d'égouts.
- Le hall et la porte d'entrée de l'immeuble.
- Le local ou les locaux à usage de garages à vélos et à voitures d'enfants, près la cage d'ascenseur au rez-de-chaussée.
- Les canalisations de gaz jusqu'au robinet extérieur, les canalisations d'électricité jusqu'au coffret de branchement.
- Les chéneaux, les tuyaux d'écoulement des eaux pluviales, les tuyaux conduisant les eaux ménagères au tout-à-l'égout ainsi que les installations du vide-ordures dans les parties qui sont extérieures aux locaux privés.

Il est ici rappelé que la cour et la conciergerie sur laquelle elle est édifiée, sont communs ainsi qu'il sera précisé sous le titre "Rappel des Servitudes".

Cette énumération n'est qu'énonciative.

- DIVISION EN LOTS -

Chacun des immeubles a été divisé en lots dont la consistance sera définie ci-après et dont chacun comporte outre les locaux faisant l'objet de propriété privative, d'une quote-part dans la propriété des parties communes autres que le sol.

Il est encore ici rappelé que le présent acte

ne concerne pas la répartition des droits sur le sol.

DIVISION de L'IMMEUBLE "A"2 N° 1

L'immeuble "A.2 a été divisé en quarante sept lots comprenant :

LOT N° UN

Au sous-sol :

La cave n° 1

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° DEUX

Au sous-sol :

La cave n° 2

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° TROIS

Au sous-sol :

La cave n° 3

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° QUATRE

Au sous-sol

La cave n° 4

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° CINQ

Au sous-sol :

La cave n° 5

Et un/millième dans la co-prooriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° SIX

Au sous-sol

La cave n° 6

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° SEPT

Au sous-sol :

La cave n° 7

Et un/milliè e dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° HUIT

Au sous-sol :

La cave n° 8

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° NEUF

Au sous-sol :

La cave n° 9

Et un/millième dans la co-propriété des parties communes, ci..... 1/1000

LOT N° DIX

Au sous-sol :

La cave n° 10

Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 2/1000

LOT N° ONZE

Au sous-sol :

La cave n° 11

Et un/millième dans la co-propriété des parties communes, ci..... 1/1000

LOT N° DOUZE

Au sous-sol :

La cave n° 12

Et un/millième dans la co-propriété des parties communes, ci..... 1/1000

LOT N° TREIZE

Au sous-sol :

La cave n° 13

Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 2/1000

LOT N° QUATORZE

Au sous-sol :

La cave n° 14

Et un/millième dans la co-propriété des parties communes, ci..... 1/1000

LOT N° QUINZE

Au sous-sol :

La cave n° 15

Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 2/1000

LOT N° SEIZE

Au sous-sol :

La cave n° 16

Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 2/1000

LOT N° DIX-SEPT

Au sous-sol :

La cave n° 17

Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 2/1000

LOT N° DIX HUIT
 Au sous-sol :
 La cave n° 18
 Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 2/1000

LOT N° DIX NEUF
 Au sous-sol :
 La cave n° 19
 Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 2/1000

LOT N° VINGT
 Au sous-sol :
 La cave n° C.M. 25
 Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 2/1000

LOT N° VINGT ET UN
 Au sous-sol :
 La cave n° C.M. 26
 Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 2/1000

LOT N° VINGT DEUX
 Au sous-sol :
 La cave n° C.M. 27
 Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 2/1000

LOT N° VINGT TROIS
 Au sous-sol :
 La cave n° C.M. 28
 Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 2/1000

LOT N° VINGT QUATRE
 Le vingt quatrième lot comprend :
 Au rez-de-chaussée et à l'ouest de l'immeuble :
 Un magasin désigné M. 25 du plan.
 Et dix huit/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 18/1000

LOT N° VINGT CINQ
 Le vingt cinquième lot comprend :
 Au rez-de-chaussée et à l'ouest de l'immeuble :
 Un magasin désigné M. 26 du plan.
 Et onze/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 11/1000

LOT N° VINGT SIX
 Le vingt sixième lot comprend :
 Au rez-de-chaussée et à l'est de l'immeuble :
 Un magasin désigné M. 27 du plan,
 Et onze/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 11/1000

LOT N° VINGT SEPT

Le vingt septième lot comprend :
Au rez-de-chaussée et à l'est de l'immeuble,
Un magasin désigné M. 28 au plan
Et cinquante quatre/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 54/1000

LOT N° VINGT HUIT

Le vingt huitième lot comprend :
Au premier étage et à l'est de l'immeuble,
Un appartement composé de six pièces, cuisine, salle
d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de service
et balcon d'agrément, désigné P. 1 au plan
Et cinquante six/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 56/1000

LOT N° VINGT NEUF

Le vingt neuvième lot comprend :
Au premier étage et à l'ouest de l'immeuble,
Un appartement composé de trois pièces, cuisine, salle
d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné O 1 du plan.
Et trente sept/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 37/1000

LOT N° TRENTE

Le trentième lot comprend :
Au deuxième étage et à l'est de l'immeuble,
Un appartement composé de six pièces, cuisine, salle
d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de service
et balcon d'agrément, désigné P. 2 du plan.
Et cinquante six/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 56/1000

LOT N° TRENTE ET UN

Le trente et unième lot comprend :
Au deuxième étage et à l'ouest de l'immeuble,
Un appartement composé de trois pièces, cuisine, salle
d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'
agrément, désigné O. 2 du plan.
Et trente sept/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 37/1000

LOT N° TRENTE DEUX

Le trente deuxième lot comprend :
Au troisième étage et à l'est de l'immeuble,
Un appartement composé de six pièces, cuisine, salle
d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de service
et balcon d'agrément, désigné P. 3 du plan.

Et cinquante six/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 56/1000

LOT N° TRENTE TROIS

Le trente troisième lot comprend :
Au troisième étage et à l'ouest de l'immeuble,
Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal.
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné O. 3 du plan,
Et trente sept/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 37/1000

LOT N° TRENTE QUATRE

Le trente quatrième lot comprend :
Au quatrième étage et à l'est de l'immeuble,
Un appartement composé de six pièces, cuisine, sal.
le d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de service
et balcon d'agrément, désigné P. 4 du plan,
Et cinquante six/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 56/1000

LOT N° TRENTE CINQ

Le trente cinquième lot comprend :
Au quatrième étage et à l'ouest de l'immeuble,
Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal.
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné O. 4 du plan,
Et trente sept/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 37/1000

LOT N° TRENTE SIX

Le trente sixième lot comprend :
Au cinquième étage et à l'est de l'immeuble,
Un appartement composé de six pièces, cuisine, sal.
le d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de servi-
ce et balcon d'agrément, désigné P. 5 du plan,
Et cinquante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 52/1000

LOT N° TRENTE SEPT

Le trente septième lot comprend :
Au cinquième étage et à l'ouest de l'immeuble,
Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal.
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné O. 5 du plan,
Et trente cinq/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 35/1000

LOT N° TRENTE HUIT

Le trente huitième lot comprend :
Au sixième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de : six pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de service et balcon d'agrément, désigné P. 6 du plan.

Et cinquante deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 52/1000

LOT N° TRENTE NEUF

Le trente neuvième lot comprend :

Au sixième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de trois pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné O. 6 du plan,

Et trente cinq/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 35/1000

LOT N° QUARANTE

Le quarantième lot comprend :

Au septième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de : six pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de service et balcon d'agrément, désigné P. 7 du plan.

Et cinquante/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 50/1000

LOT N° QUARANTE ET UN

Le quarante et unième lot comprend :

Au septième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de trois pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné O. 7 du plan.

Et trente trois/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 33/1000

LOT N° QUARANTE DEUX

Le quarante deuxième lot comprend :

Au huitième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de : six pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de service et balcon d'agrément, désigné P. 8 du plan.

Et quarante neuf/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 49/1000

LOT N° QUARANTE TROIS

Le quarante troisième lot comprend :

Au huitième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de trois pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné O. 8 du plan.

Et trente trois/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 33/1000

LOT N° QUARANTE QUATRE

Le quarante quatrième lot comprend :
 Au neuvième étage et à l'est de l'immeuble,
 Un appartement composé de : six pièces, cuisine, sal-
 le d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de servi-
 ce et balcon d'agrément, désigné P. 9 du plan,
 Et cinquante/millièmes dans la co-propriété des
 parties communes, ci..... 50/1000

LOT N° QUARANTE CINQ

Le quarante cinquième lot comprend :
 Au neuvième étage et à l'ouest de l'immeuble,
 Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal-
 le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
 d'agrément, désigné O. 9 du plan,
 Et trente trois/millièmes dans la co-propriété des
 parties communes, ci..... 33/1000

LOT N° QUARANTE SIX

Le quarante sixième lot comprend :
 Au dixième étage et à l'est de l'immeuble,
 Un appartement composé de six pièces, cuisine, sal-
 le d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de servi-
 ce et balcon d'agrément, désigné P. 10 du plan.
 Et quarante sept/millièmes dans la co-propriété
 des parties communes, ci..... 47/1000

LOT N° QUARANTE SEPT

Le quarante septième lot comprend :
 Au dixième étage et à l'ouest de l'immeuble,
 Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal-
 le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
 d'agrément, désigné O. 10 du plan,
 Et trente et un/millièmes dans la co-propriété
 des parties communes, ci..... 31/1000

DIVISION de L'IMMEUBLE B.2 N° 2

L'immeuble B.2 a été divisé en quarante sept lots
 comprenant :

LOT N° UN

Au sous-sol :
 La cave n° 1
 Et un/millième dans la co-propriété des parties
 communes de l'immeuble, ci..... 1/1000

LOT N° DEUX

Au sous-sol :
 La cave n° 2
 Et un/millième dans la co-propriété des parties
 communes, de l'immeuble, ci..... 1/1000

N°2

LOT N° TROIS

Au sous-sol
La cave n° 3
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° QUATRE

Au sous-sol
La cave n° 4
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° CINQ

Au sous-sol
La cave n° 5
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° SIX

Au sous-sol
La cave n° 6
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° SEPT

Au sous-sol
La cave n° 7
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° HUIT

Au sous-sol
La cave n° 8
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° NEUF

Au sous-sol
La cave n° 9
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° DIX

Au sous-sol
La cave n° 10
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° ONZE

Au sous-sol
La cave n° 11
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

1001
✓

LOT N° DOUZE

Au sous-sol

La cave n° 12

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° TREIZE

Au sous-sol

La cave n° 13

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° QUATORZE

Au sous-sol

La cave n° 14

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° QUINZE

Au sous-sol

La cave n° 15

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° SEIZE

Au sous-sol

La cave n° 16

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° DIX SEPT

Au sous-sol

La cave n° 17

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° DIX HUIT

Au sous-sol

La cave n° 18

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° DIX NEUF

Au sous-sol

La cave n° 19

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° VINGT

Au sous-sol

La cave n° 20, 21

Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 2/1000

LOT N° VINGT ET UN

Au sous-sol
 La cave n° M. 22
 Et un/millième dans la co-propriété des parties
 communes, ci 1/1000

LOT N° VINGT DEUX

Au sous-sol
 La cave n° M. 23
 Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties
 communes, ci 2/1000

LOT N° VINGT TROIS

Au sous-sol
 La cave n° M. 24
 Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties
 communes, ci 2/1000

LOT N° VINGT QUATRE

Le vingt-quatrième lot comprend :
 Au rez-de-chaussée et à l'ouest de l'immeuble,
 Un magasin désigné M. 21 du plan
 Et vingt six/millièmes dans la co-propriété des
 parties communes, ci 26/1000

LOT N° VINGT CINQ

Le vingt-cinquième lot comprend :
 Au rez-de-chaussée et à l'ouest de l'immeuble,
 Un magasin désigné M. 22 du plan
 Et seize/millièmes dans la co-propriété des parties
 communes, ci 16/1000

LOT N° VINGT SIX

Le vingt-sixième lot comprend :
 Au rez-de-chaussée et à l'est de l'immeuble,
 Un magasin désigné M. 23 du plan,
 Et seize/millièmes dans la co-propriété des parties
 communes, ci 16/1000

LOT N° VINGT SEPT

Le vingt-septième lot comprend :
 Au rez-de-chaussée et à l'est de l'immeuble,
 Un magasin désigné M. 24 du plan,
 Et vingt six/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci 26/1000

LOT N° VINGT HUIT

Le vingt-huitième lot comprend :
 Au premier étage et à l'est de l'immeuble,
 Un appartement composé de deux pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné N. 1 du plan,

1102

Et quarante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 42/1000

LOT N° VINGT NEUF

Le vingt neuvième lot comprend :

Au premier étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal-
le d'eau, water-closets, entrée et balcon de service et bal-
con d'agrément, désigné, M.1 du plan,

Et cinquante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 52/1000

LOT N° TRENTE

Le trentième lot comprend :

Au deuxième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de deux pièces, cuisine, sal-
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et bal-
con d'agrément, désigné N.2 du plan,

Et quarante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 42/1000

LOT N° TRENTE ET UN

Le trente et unième lot comprend :

Au deuxième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal-
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et bal-
con d'agrément, désigné M. 2 du plan,

Et cinquante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 52/1000

LOT N° TRENTE DEUX

Le trente deuxième lot comprend :

Au troisième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de deux pièces, cuisine, sal-
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné N.3 du plan,

Et quarante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 42/1000

LOT N° TRENTE TROIS

Le trente troisième lot comprend :

Au troisième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal-
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné M.3 du plan,

Et cinquante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 52/1000

LOT N° TRENTE QUATRE

Le trente quatrième lot comprend :

102

Au quatrième étage, à l'est de l'immeuble,
Un appartement composé de deux pièces, cuisine, sal-
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné N. 4 du plan,
Et quarante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 42/1000

LOT N° TRENTE CINQ

Le trente cinquième lot comprend :
Au quatrième étage et à l'ouest de l'immeuble,
Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal-
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné M. 4 du plan,
Et cinquante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 52/1000

LOT N° TRENTE SIX

Le trente sixième lot comprend :
Au cinquième étage et à l'est de l'immeuble,
Un appartement composé de deux pièces, cuisine, sal-
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné N.5 du plan,
Et quarante /millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 40/1000

LOT N° TRENTE SEPT

Le trente septième lot comprend :
Au cinquième étage et à l'ouest de l'immeuble,
Un appartement composé de trois pièces, cuisine,
salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et bal-
con d'agrément, désigné M. 5 du plan.
Et cinquante/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 50/1000

LOT N° TRENTE HUIT

Le trente huitième lot comprend :
Au sixième étage et à l'est de l'immeuble,
Un appartement composé de deux pièces, cuisine,
salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et
balcon d'agrément, désigné N.6 du plan,
Et quarante/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 40/1000

LOT N° TRENTE NEUF

Le trente neuvième lot comprend :
Au sixième étage et à l'ouest de l'immeuble,
Un appartement composé de trois pièces, cuisine,
salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et bal-
con d'agrément, désigné M.6 du plan,
Et cinquante/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 50/1000

Vol

LOT N° QUARANTE

Le quarantième lot comprend :

Au septième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de deux pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné N.7 du plan,

Et trente huit/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 38/1000LOT N° QUARANTE ET UN

Le quarante et unième lot comprend :

Au septième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de trois pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné M.7 du plan,

Et quarante sept/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 47/1000LOT N° QUARANTE DEUX

Le quarante deuxième lot comprend :

Au huitième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de deux pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné N.8 du plan,

Et trente huit/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 38/1000LOT N° QUARANTE TROIS

Le quarante troisième lot comprend :

Au huitième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de trois pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné M.8 du plan,

Et quarante sept/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 47/1000LOT N° QUARANTE QUATRE

Le quarante quatrième lot comprend :

Au neuvième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de deux pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné N.9 du plan,

Et trente huit/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 38/1000LOT N° QUARANTE CINQ

Le quarante cinquième lot comprend :

Au neuvième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de trois pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon

d'agrément, désigné M.9 du plan,
Et quarante six/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 46/1000

LOT N° QUARANTE SIX

Le quarante sixième lot comprend :
Au dixième étage et à l'est de l'immeuble,
Un appartement composé de deux pièces, cuisine, sal
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné N.10 du plan,
Et trente six/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 36/1000

LOT N° QUARANTE SEPT

Le quarante septième lot comprend :
Au dixième étage et à l'ouest de l'immeuble,
Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné M. 10 du plan
Et quarante quatre/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 44/1000

DIVISION DE L'IMMEUBLE C2

L'immeuble C.2 a été divisé en quarante sept lots
comprenant :

LOT N° UN

Au sous-sol :
La cave n° 1
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° DEUX

Au sous-sol :
La cave n° 2
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° TROIS

Au sous-sol :
La cave n° 3
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° QUATRE

Au sous-sol :
La cave n° 4
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° CINQ

Au sous-sol :

103

La cave n° 5
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° SIX

Au sous-sol
La cave n° 6
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° SEPT

Au sous-sol
La cave n° 7
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° HUIT

Au sous-sol
La cave n° 8
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° NEUF

Au sous-sol
La cave n° 9
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° DIX

Au sous-sol
La cave n° 10
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° ONZE

Au sous-sol
La cave n° 11
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° DOUZE

Au sous-sol
La cave n° 12
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° TREIZE

Au sous-sol
La cave n° 13
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

1003

LOT N° QUATORZE

Au sous-sol

La cave n° 14

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° QUINZE

Au sous-sol

La cave n° 15

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° SEIZE

Au sous-sol

La cave n° 16

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° DIX SEPT

Au sous-sol

La cave n° 17

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° DIX HUIT

Au sous-sol

La cave n° 18

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° DIX NEUF

Au sous-sol

La cave n° 19

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° VINGT

Au sous-sol :

La cave n° C.M. 17

Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 2/1000

LOT N° VINGT ET UN

Au sous-sol

La cave n° C.M. 18

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° VINGT DEUX

Au sous-sol

La cave n° C.M. 19

Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties

V^o)

communes, ci..... 2/1000

LOT N° VINGT TROIS

Au sous-sol

La cave n° C.M. 20

ET deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 2/1000

LOT N° VINGT QUATRE

Le vingt quatrième lot comprend :

Au rez-de-chaussée et à l'ouest de l'immeuble,

Un magasin désigné M 17 du plan,

Et vingt six/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 26/1000

LOT N° VINGT CINQ

Le vingt cinquième lot comprend :

Au rez-de-chaussée et à l'ouest de l'immeuble,

Un magasin désigné M.18 du plan,

Et seize/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 16/1000

LOT N° VINGT SIX

Le vingt sixième lot comprend :

Au rez-de-chaussée et à l'est de l'immeuble,

Un magasin désigné M.19 du plan,

Et s e i z e ---/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 16/1000

LOT N° VINGT SEPT

Le vingt septième lot comprend :

Au rez-de-chaussée et à l'est de l'immeuble,

Un magasin désigné M.20 du plan,

Et vingt six/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 26/1000

LOT N° VINGT HUIT

Le vingt huitième lot comprend :

Au premier étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de trois pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agréement, désigné L.1 du plan

Et cinquante deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 52/1000

LOT N° VINGT NEUF

Le vingt neuvième lot comprend :

Au premier étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de deux pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon

d'agrément, désigné K. 1 du plan,
Et quarante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 42/1000

LOT N° TRENTE

Le trentième lot comprend :
Au deuxième étage et à l'est de l'immeuble,
Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné L.2 du plan,
Et cinquante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 52/1000

LOT N° TRENTE ET UN

Le trente et unième lot comprend :
Au deuxième étage et à l'ouest de l'immeuble,
Un appartement composé de deux pièces, cuisine, sal
le d'eau, water-closets, entrée, balcon, de service et balcon
d'agrément, désigné K. 2 du plan,
Et quarante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 42/1000

LOT N° TRENTE DEUX

Le trente deuxième lot comprend :
Au troisième étage et à l'est de l'immeuble,
Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné : L. 3 du plan,
Et cinquante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 52/1000

LOT N° TRENTE TROIS

Le trente troisième lot comprend :
Au troisième étage et à l'ouest de l'immeuble,
Un appartement composé de deux pièces, cuisine, sal
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné K.3 du plan,
Et quarante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 42/1000

LOT N° TRENTE QUATRE

Le trente quatrième lot comprend :
Au quatrième étage et à l'est de l'immeuble,
Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service, et bal-
con d'agrément, désigné L.4 du plan,
Et cinquante deux/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 52/1000

N°3

LOT N° TRENTE CINQ

Le trente cinquième lot comprend :
 Au quatrième étage et à l'ouest de l'immeuble,
 Un appartement composé de deux pièces, cuisine, sal-
 le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
 d'agrément, désigné K.4 du plan,
 Et quarante deux // millièmes dans la co-propriété des parties
 communes, ci..... 42/1000

LOT N° TRENTE SIX

Le trente sixième lot comprend :
 Au cinquième étage et à l'est de l'immeuble,
 Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal-
 le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
 d'agrément, désigné L.5 du plan,
 Et quarante neuf/millièmes dans la co-propriété des
 parties communes, ci..... 49/1000

LOT N° TRENTE SEPT

Le trente septième lot comprend :
 Au cinquième étage et à l'ouest de l'immeuble,
 Un appartement composé de deux pièces, cuisine, sal-
 le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
 d'agrément, désigné K.5 du plan,
 Et quarante/millièmes dans la co-propriété des
 parties communes, ci..... 40/1000

LOT N° TRENTE HUIT

Le trente huitième lot comprend :
 Au sixième étage et à l'est de l'immeuble,
 Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal-
 le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
 d'agrément, désigné L. 6 du plan,
 Et cinquante/millièmes dans la co-propriété des
 parties communes, ci..... 50/1000

LOT N° TRENTE NEUF

Le trente neuvième lot comprend :
 AU sixième étage et à l'ouest de l'immeuble,
 Un appartement composé de deux pièces, cuisine, sal-
 le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
 d'agrément, désigné K.6 du plan,
 Et quarante/millièmes dans la co-propriété des
 parties communes, ci..... 40/1000

LOT N° QUARANTE

Le quarantième lot comprend :
 Au septième étage et à l'est de l'immeuble,
 Un appartement composé de trois pièces, cuisine sal-
 le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service, et balcon

(100)

d'agrément, désigné L. 7 du plan,

Et quarante sept/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 47/1000

LOT N° QUARANTE ET UN

Le quarante et unième lot comprend :

Au septième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de deux pièces, cuisine, sal
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné K.7 du plan,

Et trente huit/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 38/1000

LOT N° QUARANTE DEUX

Le quarante deuxième lot comprend :

AU huitième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné L. 8 du plan,

Et quarante sept/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 47/1000

LOT N° QUARANTE TROIS

Le quarante troisième lot comprend :

Au huitième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de deux pièces, cuisine, sal
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service, et balcon
d'agrément, désigné K.8 du plan,

Et trente huit/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 38/1000

LOT N° QUARANTE QUATRE

Le quarante quatrième lot comprend :

Au neuvième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de trois pièces, cuisine, salle
d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'
agrément, désigné L. 9 du plan,

Et quarante sept/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 47/1000

LOT N° QUARANTE CINQ

Le quarante cinquième lot comprend :

Au neuvième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de deux pièces, cuisine, sal
le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
d'agrément, désigné K.9 du plan,

Et trente huit/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 38/1000

N°7

LOT N° QUARANTE SIX

Le quarante sixième lot comprend :
 Au dixième étage et à l'est de l'immeuble,
 Un appartement composé de trois pièces, cuisine, sal
 le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
 d'agrément, désigné L. 10 du plan,
 Et quarante quatre/millièmes dans la co-propriété
 des parties communes, ci..... 44/1000

LOT N° QUARANTE SEPT

Le quarante septième lot comprend :
 Au dixième étage et à l'ouest de l'immeuble,
 Un appartement composé de deux pièces, cuisine, sal
 le d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon
 d'agrément, désigné K. 10 du plan,
 Et trente six/millièmes dans la co-propriété des
 parties communes, ci..... 36/1000

DIVISION de L'IMMEUBLE D.2

L'immeuble D.2 a été divisé en quarante six lots
 comprenant :

LOT N° UN

Au sous-sol
 La cave n° 1
 Et un/millième dans la co-propriété des parties
 communes, ci..... 1/1000

LOT N° DEUX

Au sous-sol
 La cave n° 2
 Et un/millième dans la co-propriété des parties
 communes, ci..... 1/1000

LOT N° TROIS

Au sous-sol
 La cave n° 3
 Et un/millième dans la co-propriété des parties
 communes, ci..... 1/1000

LOT N° QUATRE

Au sous-sol
 La cave n° 4
 Et un/millième dans la co-propriété des parties
 communes, ci..... 1/1000

LOT N° CINQ

Au sous-sol
 La cave n° 5
 Et un/millième dans la co-propriété des parties

1407

communes, ci..... 1/1000

LOT N° SIX

Au sous-sol

La cave n° 6

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° SEPT

Au sous-sol

La cave n° 7

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° HUIT

Au sous-sol

La cave n° 8

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° NEUF

Au sous-sol

La cave n° 9

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° DIX

Au sous-sol

La cave n° 10

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° ONZE

Au sous-sol

La cave n° 11

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° DOUZE

Au sous-sol

La cave n° 12

Et un/millième dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 1/1000

LOT N° TREIZE

Au sous-sol

La cave n° 13

Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties

communes, ci..... 2/1000

LOT N° QUATORZE

Au sous-sol
 La cave n° 14
 Et un/millième dans la co-propriété des parties
 communes, ci..... 1/1000

LOT N° QUINZE

Au sous-sol
 La cave n° 15
 Et un/millième dans la co-propriété des parties
 communes, ci..... 1/1000

LOT N° SEIZE

Au sous-sol
 La cave n° 16
 Et un/millième dans la co-propriété des parties
 communes, ci..... 1/1000

LOT N° DIX SEPT

Au sous-sol
 La cave n° 17
 Et un/millième dans la co-propriété des parties
 communes, ci..... 1/1000

LOT N° DIX HUIT

Au sous-sol
 La cave n° 18
 Et un/millième dans la co-propriété des parties
 communes, ci..... 1/1000

LOT N° DIX NEUF

Au sous-sol
 La cave n° 19
 Et un/millième dans la co-propriété des parties
 communes, ci..... 1/1000

LOT N° VINGT

Au sous-sol
 La cave n° 20
 Et un/millième dans la co-propriété des parties
 communes, ci..... 1/1000

LOT N° VINGT ET UN

Au sous-sol
 La cave n° G.M. 14
 Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties
 communes, ci..... 2/1000

LOT N° VINGT DEUX

Au sous-sol

La cave n° C.M 15
Et un/millième dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 1/1000

LOT N° VINGT TROIS

Au sous-sol
La cave n° C.M. 16
Et deux/millièmes dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 2/1000

LOT N° VINGT QUATRE

Le vingt quatrième lot comprend :
AU rez-de-chaussée et à l'ouest de l'immeuble,
Un magasin désigné M. 14 du plan,
Et quarante sept/millièmes dans la co-propriété
des parties communes, ci..... 47/1000

LOT N° VINGT CINQ

Le vingt cinquième lot comprend :
Au rez-de-chaussée et à l'est de l'immeuble,
Un magasin désigné M. 15 du plan,
Et seize/millièmes dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 16/1000

LOT N° VINGT SIX

Le vingt sixième lot comprend :
Au rez-de-chaussée et à l'est de l'immeuble,
Un magasin désigné M. 16 du plan,
Et vingt six/millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 26/1000

LOT N° VINGT SEPT

Le vingt septième lot comprend :
Au premier étage et à l'ouest de l'immeuble,
Un appartement composé de une pièce, cuisine, salle
d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'
agrément, désigné I.1
Et trente trois/millièmes dans la co-propriété des parties
communes, ci..... 33/1000

LOT N° VINGT HUIT

Le vingt huitième lot comprend :
Au premier étage et à l'est de l'immeuble,
Un appartement composé de quatre pièces, cuisine, sal
le d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de servi
ce et balcon d'agrément, désigné J.1 du plan,
Et soixante /millièmes dans la co-propriété des
parties communes, ci..... 60/1000

LOT N° VINGT NEUF

Le vingt neuvième lot comprend :

Au deuxième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de une pièce, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné I. 2

Et trente quatre/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 34/1000

LOT N° TRENTE

Le trentième lot comprend :

Au deuxième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de quatre pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de service et balcon d'agrément, désigné J. 2

Et soixante/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 60/1000

LOT N° TRENTE ET UN

Le trente et unième lot comprend :

Au troisième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de une pièce, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné I. 3

Et trente quatre/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 34/1000

LOT N° TRENTE DEUX

Le trente deuxième lot comprend :

Au troisième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de quatre pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de service et balcon d'agrément, désigné J. 3

Et soixante/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 60/1000

LOT N° TRENTE TROIS

Le trente troisième lot comprend :

Au quatrième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de une pièce, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné I. 4

Et trente quatre/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 34/1000

LOT N° TRENTE QUATRE

Le trente quatrième lot comprend :

Au quatrième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de quatre pièces, cuisine, salle

d'eau, water-closets, entrée, couloir, balcon de service et balcon d'agrément, désigné J. 4

Et soixante/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 60/1000

LOT N° TRENTE CINQ

Le trente cinquième lot comprend :

Au cinquième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de une pièce, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné I.5

Et trente deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 32/1000

LOT N° TRENTE SIX

Le trente sixième lot comprend :

Au cinquième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de quatre pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, et couloir, balcon de service et balcon d'agrément, désigné J.5

Et cinquante sept /millièmes dans la co-rropriété des parties communes, ci..... 57/1000

LOT N° TRENTE SEPT

Le trente septième lot comprend :

Au sixième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de une pièce, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné I.6

Et trente deux/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 32/1000

LOT N° TRENTE HUIT

Le trente huitième lot comprend :

Au sixième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de quatre pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de service et balcon d'agrément, désigné J.6

Et cinquante sept/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 57/1000

LOT N° TRENTE NEUF

Le trente neuvième lot comprend :

Au septième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de une pièce, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné I.7

Et trente/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 30/1000

LOT N° QUARANTE

Le quarantième lot comprend :

Au septième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de quatre pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de service et balcon d'agrément, désigné J. 7

Et cinquante quatre/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 54/1000

LOT N° QUARANTE ET UN

Le quarante et unième lot comprend :

Au huitième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de une pièce, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné I.8

Et trente/millième dans la co-propriété des parties communes, ci..... 30/1000

LOT N° QUARANTE DEUX

Le quarante deuxième lot comprend :

Au huitième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de quatre pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de service et balcon d'agrément, désigné J.8

Et cinquante quatre/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 54/1000

LOT N° QUARANTE TROIS

Le quarante troisième lot comprend :

Au neuvième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé de une pièce, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée balcon de service et balcon d'agrément, désigné I.9

Et trente/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 30/1000

LOT N° QUARANTE QUATRE

Le quarante quatrième lot comprend :

Au neuvième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de quatre pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de service et balcon d'agrément, désigné J.9

Et cinquante quatre/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 54/1000

LOT N° QUARANTE CINQ

Le quarante cinquième lot comprend :

Au dixième étage et à l'ouest de l'immeuble,

Un appartement composé d'une pièce, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée, balcon de service et balcon d'agrément, désigné I.10

Et vingt neuf/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 29/1000

LOT N° QUARANTE SIX

Le quarante sixième lot comprend :

Au dixième étage et à l'est de l'immeuble,

Un appartement composé de quatre pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, entrée et couloir, balcon de service et balcon d'agrément, désigné J.10

Et cinquante et un/millièmes dans la co-propriété des parties communes, ci..... 51/1000

RAPPEL DES SERVITUDES

Le cahier des charges et des servitudes de Remembrement de l'Ilôt B.33, dressé par l'ASSOCIATION SYNDICALE de REMEMBREMENT de NANTES, et dont un extrait est annexé à chaque titre justificatif du droit de propriété du sol et des immeubles, contient notamment les dispositions suivantes, ci-après littéralement transcrites :

Objet et contenu du cahier des charges et des servitudes

Article premier - Le présent cahier des charges et servitudes est établi en vertu et exécution des :

1°) Articles 23 et suivants de la loi validée des onze octobre mil neuf cent quarante et douze juillet mil neuf cent quarante et un.

2°) Articles 36 de l'arrêté interministériel du onze octobre mil neuf cent quarante six, relatif à la constitution et au fonctionnement des Associations Syndicales de Remembrement.

Il s'applique aux terrains redistribués par l'Association Syndicale de Remembrement de NANTES, dans l'Ilôt B.33.

Il est complété par le plan des servitudes y annexé qui en fait partie intégrale.

- SITUATION DE L'ÎLOT -

Article deux -

L'Ilôt B.33 est limité :

- Au nord et à l'Est : par la limite du périmètre de Remembrement.

- A l'Ouest : par le boulevard des Martyrs Nantais de la Résistance.

- Au sud : par la Place Victor Mangin.

Il est compris dans la zone dense et dans le secteur résidentiel tels qu'ils sont définis et règlementés dans le projet d'aménagement de la Commune de NANTES, approuvé à la date des vingt sept août mil neuf cent quarante huit et dix sept février mil neuf cent cinquante quatre.

- CLAUSES GENERALES -

Article trois : Insertion du cahier des charges et des servitudes dans tout acte de mutation.-

Les prescriptions du présent cahier des charges et des servitudes relatives à chaque parcelle ou parts de co-propriété de parcelle seront insérées intégralement dans tout acte de mutation par les soins du propriétaire ou par ceux de ses ayants-droit successifs.

Article quatre - Cession de droits de propriété -

Les droits appartenant à chaque propriétaire sur les parties communes et les droits qu'il détient sur la parcelle qui lui est attribuée sont indissolublement liés et ne peuvent être cédés indépendamment les uns des autres.

- CONDITIONS PARTICULIERES -
d'AMENAGEMENT

Article cinq - Cour commune -

Le sol de la parcelle cadastrée section C.O. n° 14 hachurée triple et marquée "C" au plan des servitudes à usage de cour commune est attribué en co-propriété aux attributaires des parcelles cadastrées section C.O. n° 15, 16, 17, 18 et 19.

La parcelle cadastrée section C.O. n° 14 devra rester libre de tout dépôt malodorant ou encombrant, le stationnement prolongé des véhicules de toutes sortes sera interdit sauf sur les parties délimitées au plan entre les points D. E.F.G.H.I.J.

Les conditions d'aménagement, de gestion et d'entretien de cette cour commune seront fixées par un règlement établi -- d'entente entre les intéressés. A défaut de règlement, les frais d'entretien seront répartis entre les co-propriétaires proportionnellement à leur part dans la co-propriété du sol de cet espace commun.

- PUBLICITE FONCIERE -

Une expédition du présent état descriptif de division sera publiée au bureau de la Conservation des Hypothèques de Nantes.

Il est ici précisé que le présent acte est établi en application de l'ordonnance n° 45-2064 du huit septembre mil neuf cent quarante cinq, et est dispensé de timbre et exonéré de tous droits d'enregistrement et d'hypothèque en application des articles 1176, 1177 et 1181 du Code Général des Impôts.

- T A B L E A U -

La désignation des lots ci-dessus est résumée dans les tableaux ci-après :

- ELECTION DE DOMICILE -

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, élection de domicile est faite à Nantes, Place Aristide Briand n° 1, en l'Etude du Notaire soussigné.

I L O T B. 33 - U. C. 28

Place Mangin numéros 1-2-3 et 4

LOT	BAT	ESC	ET.	NATURE	QUOTE-PART de co-pro- priété attribuée au lot dans les parties communes dans le autres que sol le sol
<u>IMMEUBLE A.2</u>					
1	A.2	unique	s.s	cave n° 1	1 — Rumeau Richard
2	"	"	"	cave n° 2	1 — Brondy
3	"	"	"	cave n° 3	1 — Gourion
4	"	"	"	cave n° 4	1 — Trebaud
5	"	"	"	cave n° 5	1 — Raffin
6	"	"	"	cave n° 6	1 — Nion
7	"	"	"	cave n° 7	1 — Billy
8	"	"	"	cave n° 8	1 — Guibertean
9	"	"	"	cave n° 9	1 — Cotto
10	"	"	"	cave n° 10	2 — Foylouncau
11	"	"	"	cave n° 11	1 — Desforse
12	"	"	"	cave n° 12	1 — Parois
13	"	"	"	cave n° 13	2 — Bernard
14	"	"	"	cave n° 14	1 — Merant
15	"	"	"	cave n° 15	2 — Piazza
16	"	"	"	cave n° 16	2 — Roussel
17	"	"	"	cave n° 17	2 — Vandercan
18	"	"	"	cave n° 18	2 — Levat
19	"	"	"	cave n° 19	2 — Bonamy
20	"	"	"	cave n° C.M. 25	2 — Vve Potier
21	"	"	"	cave n° C.M. 26	2 — Moy
22	"	"	"	cave n° C.M. 27	2 — Boutin
23	"	"	"	cave n° C.M. 28	2 — Goyau
24	"	"	R.C.	Magasin M. 25	18 — Vve Potier
25	"	"	R.C.	Magasin M. 26	11 — Moy
26	"	"	R.C.	Magasin M. 27	11 — Boutin
27	"	"	R.C.	Magasin M. 28	54 — Goyau
28	"	"	1°	Appartement P.1	56 — Brondy
29	"	"	1°	Appartement O.1	37 — Richard
30	"	"	2°	Appartement P.2	56 — Trebaud
31	"	"	2°	Appartement O.2	37 — Gourion
32	"	"	3°	Appartement P.3	56 — Nion
33	"	"	3°	Appartement O.3	37 — Raffin
34	"	"	4°	Appartement P.4	56 — Guibertean
35	"	"	4°	Appartement O.4	37 — Billy

36	A.2	unique	5°	Appartement P.5	52	Foulonmeau
37	"	"	5°	Appartement O.5	35	Cotto
38	"	"	6°	Appartement P.6	52	Pareis
39	"	"	6°	Appartement O.6	35	Desfontes
40	"	"	7°	Appartement P.7	50	Merant
41	"	"	7°	Appartement O.7	33	Bernard
42	"	"	8°	Appartement P.8	49	Roussel
43	"	"	8°	Appartement O.8	33	Piazza
44	"	"	9°	Appartement P.9	50	Lerat
45	"	"	9°	Appartement O.9	33	Vandercaen
46	"	"	10°	Appartement P.10	47	Leblais
47	"	"	10°	Appartement O.10	31	Bonamy

1000

IMMEUBLE B.2

1	B.2	unique	s.s	cave n° 1	1	André
2	"	"	"	cave n° 2	1	Boutin
3	"	"	"	cave n° 3	1	Peineau
4	"	"	"	cave n° 4	1	Guillet
5	"	"	"	cave n° 5	1	Hervault
6	"	"	"	cave n° 6	1	Martin
7	"	"	"	cave n° 7	1	Beliard
8	"	"	"	cave n° 8	1	May
9	"	"	"	cave n° 9	1	Dufour
10	"	"	"	cave n° 10	1	Goyan
11	"	"	"	cave n° 11	1	Ledimet
12	"	"	"	cave n° 12	1	Lerestoux
13	"	"	"	cave n° 13	1	Tendron Pichon
14	"	"	"	cave n° 14	1	Lemon
15	"	"	"	cave n° 15	1	Cormier
16	"	"	"	cave n° 16	1	Landais
17	"	"	"	cave n° 17	1	Ledimet
18	"	"	"	cave n° 18	1	Landreau
19	"	"	"	cave n° 19	1	Cormier
20	"	"	"	cave n° M. 21	2	Cormier
21	"	"	"	cave n° M. 22	1	Cormier
22	"	"	"	cave n° M. 23	2	Boutin
23	"	"	"	cave n° M. 24	2	Boutin
24	"	"	R.C.	Magasin M. 21	26	Cormier
25	"	"	"	Magasin M. 22	16	Cormier
26	"	"	"	Magasin M. 23	16	Boutin
27	"	"	"	Magasin M. 24	26	Boutin
28	"	"	1°	Appartement N.1	42	Boutin
29	"	"	1°	Appartement M.1	52	André
30	"	"	2°	Appartement N.2	42	Guillet
31	"	"	2°	Appartement M.2	52	Peineau

32	B.2	unique	3°	Appartement N.3	42	L. Martin
33	"	"	3°	Appartement M.3	52	L. Hervouet
34	"	"	4°	Appartement N.4	42	L. May
35	"	"	4°	Appartement M.4	52	L. Belliard
36	"	"	5°	Appartement N.5	40	L. Goyan
37	"	"	5°	Appartement M.5	50	L. Dufour
38	"	"	6°	Appartement N.6	40	L. Lestoux
39	"	"	6°	Appartement M.6	50	L. Ledimet
40	"	"	7°	Appartement N.7	38	L. Lemane
41	"	"	7°	Appartement M.7	47	L. Tendon Cohen
42	"	"	8°	Appartement N.8	38	L. Landais
43	"	"	8°	Appartement M.8	47	L. Cormerais
44	"	"	9°	Appartement N.9	38	L. Landreau
45	"	"	9°	Appartement M.9	46	L. Ledimet
46	"	"	10°	Appartement N.10	36	L. Boulet
47	"	"	10°	Appartement M.10	44	L. Cormerais

1000

IMMEUBLE C.2

1	C.2	unique	s.s.	cave n° 1	1	Sagot
2	"	"	"	cave n° 2	1	Ch. Andre
3	"	"	"	cave n° 3	1	Petit
4	"	"	"	cave n° 4	1	Collin
5	"	"	"	Cave n° 5	1	Montain
6	"	"	"	cave n° 6	1	Nicaise
7	"	"	"	cave n° 7	1	Bihan
8	"	"	"	cave n° 8	1	Guillet
9	"	"	"	cave n° 9	1	Mme Guillet
10	"	"	"	cave n° 10	1	Ch. Andre
11	"	"	"	cave n° 11	1	Lestoux
12	"	"	"	cave n° 12	1	Ch. Andre
13	"	"	"	cave n° 13	1	Petit
14	"	"	"	cave n° 14	1	Prand
15	"	"	"	cave n° 15	1	Roy
16	"	"	"	cave n° 16	1	Le Moal
17	"	"	"	cave n° 17	1	Lacik
18	"	"	"	cave n° 18	1	Nion
19	"	"	"	cave n° 19	1	Mevel
20	"	"	"	cave n° C.M.17	2	Guillet
21	"	"	"	cave n° C.M.18	1	Mme Guillet
22	"	"	"	cave n° C.M.19	2	Blanc Bihan
23	"	"	"	cave n° C.M.20	2	Baquin
24	"	"	R.C.	Magasin M. 17	26	Guillet
25	"	"	"	Magasin M. 18	16	Mme Guillet
26	"	"	"	Magasin M. 19	16	Bihan
27	"	"	"	Magasin M. 20	26	Baquin

28	C.2	unique	1°	Appartement L.1	52	—	St André
29	"	"	1°	Appartement K.1	42	—	Jagot
30	"	"	2°	Appartement L.2	52	—	Collin
31	"	"	2°	Appartement K.2	42	—	Petit
32	"	"	3°	Appartement L.3	52	—	Nicaise
33	"	"	3°	Appartement K.3	42	—	Mondain
34	"	"	4°	Appartement L.4	52	—	Gillet
35	"	"	4°	Appartement K.4	42	—	Bihar
36	"	"	5°	Appartement L.5	49	—	St André
37	"	"	5°	Appartement K.5	40	—	Mme Guillet
38	"	"	6°	Appartement L.6	50	—	St André
39	"	"	6°	Appartement K.6	40	—	Forestoux
40	"	"	7°	Appartement L.7	47	—	Praud
41	"	"	7°	Appartement K.7	38	—	Petit
42	"	"	8°	Appartement L.8	47	—	Le Moal
43	"	"	8°	Appartement K.8	38	—	Ray
44	"	"	9°	Appartement L.9	47	—	Moy
45	"	"	9°	Appartement K.9	38	—	Lacelle
46	"	"	10°	Appartement L.10	44	—	Mevel
47	"	"	10°	Appartement K.10	36	—	Legrais

1000

IMMEUBLE D.2

1°	D.2	unique	s.s.	cave n° 1	—	1	—	Bouvier
2	"	"	"	cave n° 2	—	1	—	Boulton
3	"	"	"	cave n° 3	—	1	—	Vizoumeau
4	"	"	"	cave n° 4	—	1	—	Ploquin
5	"	"	"	cave n° 5	—	1	—	Bouquet
6	"	"	"	cave n° 6	—	1	—	Broustal
7	"	"	"	cave n° 7	—	1	—	Chanonat
8	"	"	"	cave n° 8	—	1	—	Pommelet
9	"	"	"	cave n° 9	—	1	—	Marre
10	"	"	"	cave n° 10	—	1	—	Joseph Masson
11	"	"	"	cave n° 11	—	1	—	Marre
12	"	"	"	cave n° 12	—	1	—	Vie Poirer
13	"	"	"	cave n° 13	—	1	—	Le Gloahec
14	"	"	"	cave n° 14	—	2	—	Boutin
15	"	"	"	cave n° 15	—	1	—	Morello
16	"	"	"	cave n° 16	—	1	—	Nicaise
17	"	"	"	cave n° 17	—	1	—	Brocard
18	"	"	"	cave n° 18	—	1	—	Derfoni
19	"	"	"	cave n° 19	—	1	—	Landreau
20	"	"	"	cave n° 20	—	1	—	Menardais
21	"	"	"	cave n° C.M.14	—	1	—	Poujol
22	"	"	"	cave n° C.M.15	—	2	—	Jagot
23	"	"	"	cave n° C.M.16	—	1	—	Moser
24	"	"	R.C.	Magasin M. 14	—	2	—	Nicaise
					—	47	—	Jagot

25	D.2	unique	R.C.	Magasin M. 15	16	Moser
26	"	"	R.C.	Magasin M. 16	26	Nicaise
27	"	"	1°	Appartement I.1	33	Boutin
28	"	"	1°	Appartement J.1	60	Vizonneau
29	"	"	2°	Appartement I.2	34	Ploquin
30	"	"	2°	Appartement J.2	60	Boudet
31	"	"	3°	Appartement I.3	34	Broustal
32	"	"	3°	Appartement J.3	60	Chononat
33	"	"	4°	Appartement I.4	34	Pommerehne
34	"	"	4°	Appartement J.4	60	Marre
35	"	"	5°	Appartement I.5	32	Jongh Manon
36	"	"	5°	Appartement J.5	57	Marre
37	"	"	6°	Appartement I.6	32	Vve Potier
38	"	"	6°	Appartement J.6	57	de Gloahac
39	"	"	7°	Appartement I.7	30	Boutin
40	"	"	7°	Appartement J.7	54	Morillon
41	"	"	8°	Appartement I.8	30	Nicaise
42	"	"	8°	Appartement J.8	54	Broustal
43	"	"	9°	Appartement I.9	30	Desorpe
44	"	"	9°	Appartement J.9	54	Landreau
45	"	"	10°	Appartement I.10	29	Mengedais
46	"	"	10°	Appartement J.10	51	Poujol
					1 000	

DONT ACTE

Fait et passé à NANTES, avenue des Acacias n° 5-
Au siège de la SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE RECONSTRUCTION
l'an mil neuf cent soixante trois

Le vingt deux avril

Et après lecture faite, le comparant es-qualité,
a signé avec le Notaire.

Suivent les signatures : J. CASSARD et BERTIN ce
dernier notaire.

Suit la mention d'enregistrement :

Enregistré à NANTES A.C. Le

vingt neuf avril mil neuf cent soixante trois

Volume 11 F° 34

Bordereau n° 589/5

Reçu : gratis

Signé : illisible.

De l'extrait de délibération ci-dessus daté signé
et énoncé, il appert qu'il contient bien les pouvoirs pour fai-
re l'acte dont expédition précède.